

Le Confluent Déchaîné

Tribune d'opinion

« Le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument »

Autoroute A 104 : HALTE A UN PROJET ARCHAÏQUE !

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis début mars, un « débat » s'est paraît-il instauré pour arrêter un tracé d'autoroute A 104 (prolongement jusqu'au cul-de-sac de l'A 13). Mais technocrates et élus ont-ils l'honnêteté de vous proposer un véritable débat d'avenir ?

Depuis plus de 30 ans, on disserte sur un projet d'autoroute qui correspond à un concept de déplacement du XXe siècle (pétrole « facile ») dans une zone qui, initialement, n'était pas très urbanisée – hormis quelques pôles – et l'est devenue depuis.

Il faudrait tout d'abord rappeler à ces technocrates et élus que :

- nous sommes au XXIe siècle, avec d'ici demain ou quelques années un pétrole à 100 dollars le baril... voire plus ?
- est-il raisonnable de déplacer une personne par voiture ou une pièce de rechange par camion pour satisfaire une logique économique de court terme : le juste-à-temps ?... et obérer gravement l'avenir des générations futures ?
- la convention européenne sur le paysage et, surtout, la charte de l'Environnement où « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » – qui figure dans notre constitution – devraient théoriquement donner un nouvel éclairage à des modes de déplacements moins destructifs pour notre environnement.

On pourrait aussi se poser la question : 2 milliards d'euros pour une autoroute qui va à aboutir à un entonnoir congestionné (A13 vers Paris), cela fait combien de rames supplémentaires de « transilien » ? Alors il faut que la commission particulière du débat public (CPDP) ait l'honnêteté intellectuelle de demander une évaluation chiffrée des modes de transports alternatifs.

Doit-on aussi qualifier de « *malhonnête* » un Etat qui organise un débat public en réintroduisant un tracé pour le prolongement de la francilienne (A 104), dont la forme initiale (via Maurecourt/Andrézy/Chanteloup) a été remise en cause par trois premiers ministres successifs, comme l'a souligné le COPRA dans ses tracts ? Un Etat peut-il d'un côté, avoir dans le préambule de sa constitution une charte de l'Environnement et, de l'autre, faire fi de son existence en osant présenter des tracés en zone urbaine ou dans un parc dit « naturel » comme celui du Vexin ?

Tout aussi grave est le comportement du maire d'Andrézy. Par ses motions intempestives et répétitives (deux en un an) en faveur du prolongement de l'autoroute A 104, et ce sans aucune concertation préalable avec les Andréziens, M. Ribault a porté un coup de poignard dans le dos des défenseurs d'une qualité de vie dont le slogan est « **Non à l'autoroute en zone urbaine !** ». Au cours du conseil municipal du 2 mars 2006, le maire a confirmé qu'il restait salarié du groupe PSA (Peugeot/Citroën), partisan de cette autoroute : ceci expliquerait donc cela, bien qu'il s'en défende. On parle d'un tracé de « *compromis* » ou de « *consensus* » pour lequel militerait aussi M. Ribault. **Alors certains n'ont pas hésité à reprendre l'idée d'un tracé sur la rive gauche préconisée par M. Ribault mais pour l'adapter en proposant le franchissement de la Seine à l'emplacement du fameux projet de pont Carrières/Achères, ce qui serait une catastrophe, particulièrement pour les habitants de Denouval et ceux de l'île de la Dérivation (Carrières s/s Poissy). Belle perspicacité de notre maire ! Le 5 avril dernier le Conseil Général des Yvelines tenait à préciser qu'il était « *opposé à l'utilisation par l'A104 de l'emprise départementale réservée pour le pont d'Achères* » !** Pour rattraper sa bévue, M. Ribault envoie même l'un de ses hommes de main – M. Faist, adjoint au maire – proposer un nouveau tracé « blanc » (encore « sans concertation ») qui n'est pas neutre pour l'accès direct par l'autoroute à l'usine PSA de Poissy. Alors allez-vous promenez à cet endroit et prenez conscience du dégât majeur que M. Ribault et son équipe veulent vous imposer en catimini. En l'occurrence, nous aurions d'ici peu une autoroute le long de la rive gauche ainsi que le fameux pont prévu par le département. Bienvenue à "Blade Runner City" ! Quelle belle perspective pour notre cadre de vie et celui de nos enfants !

Selon la *Gazette du Val d'Oise*, le maire de Saint-Germain-en-Laye, qui défend les arbres de sa forêt (se moquerait-il de la santé des hommes ?), aurait qualifié le maire d'Andrézy d'« *Attila* » ! Belle image de marque pour notre commune ! On pourrait cependant considérer qu'un tunnel sous Eragny/Conflans/la Seine et sous la RN 184 (pour aboutir à l'A 14) ne serait pas de nature à endommager les arbres si chers au maire de Saint-Germain : on creuse bien un long tunnel sous la forêt entre Rueil-Malmaison et Versailles Sud pour la liaison A 86 ?

En réalité, le débat qui s'est engagé dépasse le simple clivage politique droite/gauche ou le combat des petits chefs locaux. L'intérêt général doit-il conduire à faire primer le court terme économique sur l'homme : avec sans doute certains avantages (offrir du travail – mais quels emplois d'avenir?-, créer des richesses) mais aussi ses inconvénients, voire ses dangers pour la santé de l'homme et l'avenir de notre bonne vieille Terre ? Nous n'habitons pas Andrézy pour y vivre dans la pollution pour le seul profit des actionnaires du groupe PSA ou des partisans d'une logique absurde du tout automobile alors qu'urbanistes et aménageurs dénoncent l'asphyxie et l'hypertrophie de la région parisienne, C'est

à l'économie de s'adapter aux contraintes de l'homme : les tensions sur le pétrole devraient pourtant inciter l'Etat à avoir une vision un peu plus d'avenir sur les modes de déplacements plutôt que de proposer un projet totalement archaïque.

En outre, il est parfaitement incohérent et malhonnête de demander le bouclage de la francilienne pour s'empresse d'en proposer sa réalisation chez les autres... Honte aux élus qui le font !

Alors il ne vous reste que peu de jours pour prendre part au débat -qui se terminera le 6 juillet prochain- pour retirer vos chaînes de la désinformation et aller marquer votre hostilité aux tracés envisagés pour ce projet d'A 104 qui, tous, affecteront plusieurs dizaines de milliers de personnes !

« Celui qui combat peut perdre, celui qui ne combat pas a déjà perdu ».

L'autoroute n'est pas une fatalité que vous devez subir : il existe une alternative au tout automobile et le choix ne doit pas se résumer à voter comme M. Ribault ou encore Emmanuel Lamy de Saint-Germain-en-Laye. N'hésitons donc pas à demander le retrait de ce projet car, quelle que soit sa localisation y compris par un panachage des tracés présentés, il affectera des zones urbaines. Demandons à l'Etat l'engagement des fonds envisagés pour le financement de transports en commun qui en ont bien besoin : mise en place d'une véritable liaison ferrée Cergy/Versailles par le prolongement de la grande ceinture, amélioration de la ligne SNCF Paris-Mantes via Conflans dont on constate régulièrement la dégradation du service public, amélioration des dessertes RER ... Selon « *Le Monde* » 1 km de tramway = 15 millions € et la France aurait déjà le réseau autoroutier parmi les plus denses d'Europe !.

C'est à cette conclusion que les « sages » de la Commission du débat public devraient aboutir s'ils ont à cœur de placer d'abord l'homme au centre du débat. Osons dire NON à ce projet archaïque !

Le COPRA se bat depuis de nombreuses années. Selon la *Gazette du Val d'Oise*, l'association *Andrésy = Qualité Pour Tous !* a recueilli en 3 semaines plus de 550 réponses à son questionnaire dont 92,5 % sont hostiles au principe même du bouclage. Le maire, qui prétend concerter, refuse d'organiser un référendum, avec toutefois un discours à géométrie variable lorsqu'il s'est trouvé début mars confronté à un vaste public : se faire huer salle Julien Green -dans sa propre commune- aurait fait désordre. Bel exemple de lâcheté de certains politiques français qui refusent de se confronter régulièrement à l'avis du peuple, ce qui n'est pas le cas dans d'autres démocraties plus évoluées où l'on hésite pas à avancer les élections (plutôt que de les retarder comme en France) ou à utiliser la voie du référendum sur les projets locaux.

En créant cette tribune, nous avons choisi de nous battre, en poursuivant, face à l'entêtement d'élus archaïques et par d'autres moyens, le combat engagé pour l'homme au sein de l'association *Andrésy = Qualité Pour Tous !* Au-delà du projet A 104, nous invitons les Andrésiens à se mobiliser contre une nomenclature d'élus et de technocrates qui, sur bien des plans, en décidant à notre place, ridiculisent notre pays. Malgré certains défauts (réunions en forme de grand'messe où chaque acteur institutionnel y va de son couplet), il faut profiter de ce débat public pour défendre votre qualité de vie et, si nécessaire, envisager de poursuivre l'action de façon plus révolutionnaire vis-à-vis d'institutions ringardisées.

En effet, à la lecture de la charte de l'Environnement, vous ne devrez pas hésiter à bousiller la carrière politique des élus « *racailles* » qui ont pris ou prendront parti pour un tracé insensé d'autoroute qui bousillera notre environnement ou celui des autres (élections de 2007 et 2008).

Debout la société civile !

Patrice Besnard

Laurence Wastl

Xavier Rowe

Commission particulière du débat public : où en est-on ?

Cette commission a pour objet de nous faire débattre sur les trois points suivants :

- le projet est-il opportun ?
- les objectifs poursuivis sont-ils justifiés ?
- définition des caractéristiques des projets ou préconisation d'une solution alternative.

Le débat sera terminera le 8 juillet prochain. La commission devra transmettre à l'Etat son rapport pour le 6 septembre au plus tard, rapport qui sera rendu public. L'Etat aura trois mois pour arrêter sa décision.

La perspective des élections présidentielles et législatives (avril/juin 2007) va-t-elle interférer ?

Signalons que le président de la commission, M. Bergougnoux a, après son passage malheureux et écourté au poste de président de la SNCF (grèves de 1995), commis en avril 2000 un rapport sur les perspectives de concurrence et nouvelles régulations pour le réseau ferroviaire où il se résignait à mettre en avant la flexibilité du transport routier.

Le maire de Cergy et président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Dominique Lefebvre, siégeait à la CNDP (Commission permanente de Débat Public), en tant que membre permanent, lorsque cette

dernière a été saisie du dossier A104. Il n'en a démissionné que le 26 février dernier soit cinq mois après la nomination de Monsieur Bergougnoux (06/07/05). On est donc en droit de s'interroger sur l'éventuel activisme du maire de Cergy pour l'autoroute et le tracé rouge, durant ces 5 mois, auprès des membres de la CPDP."

Des informations relevées dans la presse et le site web de la commission (www.debatpublic-francilienne.org), il ressort que:

1) l'idée, selon laquelle la création d'une autoroute est absurde au regard de ses conséquences sanitaires et environnementales et de la crise pétrolière, semble abandonnée. Ce débat qui semblait officiellement reposer notamment sur ce premier objectif ne serait donc plus légitime.

2) dans le contexte des cinq tracés proposés, l'A104 est de nature à porter préjudice à la santé (bruit, pollution de l'air), au paysage : une tranchée ouverte peut couper un territoire, un pont sur la Seine constitue une barre sur le paysage.

3) sa justification est principalement motivée par un fort lobby économique des Yvelines et surtout du Val d'Oise qui "exigent" selon M. d'Ornano (ARDIES 95), une liaison autoroutière entre deux pôles économiques : Cergy-Pontoise et Poissy. Autres objectifs mis en avant : décharger notamment l'axe RN 184 Cergy/Saint-Germain pour les déplacements locaux, favoriser les déplacements nationaux voire transnationaux autour de Paris, notamment pour la noria de camions qui dessert les entreprises travaillant en flux tendus. Certains élus et milieux économiques font donc pression pour la réalisation de l'A 104 en militant pour le tracé via Andrésy.

4) le coût faramineux de cette infrastructure (entre un et deux milliards d'euros ou beaucoup plus si l'on enterre le tout) serait supporté par l'État donc par le contribuable. Nous ne pouvons accepter de payer pour satisfaire les besoins d'entreprises privées avec, en prime, toutes les nuisances de la future autoroute.

5) si l'on ne prévoit pas sa poursuite vers le sud (via Saclay) ce prolongement ne règlera pas les problèmes de circulation. Ce que souligne le Conseil économique et social d'Ile-de-France qui craint que le phénomène actuel de congestion de l'A 104 enregistré dans l'Est francilien ne se reproduise à l'Ouest !!!

6) il est envisagé, puisque aucun des tracés actuels ne donne satisfaction, un tracé de « compromis » ou de « consensus ». Quelles seront les populations affectées ? Pour mémoire, voici le nombre des futures victimes des 5 tracés d'autoroute :

Tracé violet (nord-ouest via Vexin) 165 000 habitants

Tracé noir (Eragny/Conflans/Achères/forêt de Saint-Germain) 189 000 habitants

Tracé rouge (Eragny/Maurecourt/Andrésy/Chanteloup/Carrières) 225 000 habitants

Tracé vert (Eragny/Conflans/Achères/Carrières)

260 000 habitants

Tracé bleu (Pierrelaye/Conflans/Achères/forêt de Saint-Germain) 200 000 habitants

Tracé blanc (Pierrelaye/Conflans/Achères) pas d'estimation communiquée

A chacun de vous de répondre à la question suivante : quel projet de vie souhaitons-nous pour Andrésy et les territoires traversés par cette future autoroute ?

Un débat mal engagé à Andrésy ?

Le 2 mars dernier, M. Ribault a tenu à faire voter sa résolution pour, **avant l'engagement du débat public**, prendre d'emblée position en faveur du tracé par Achères (bleu) en la motivant comme suit :

« La commune d'Andrésy indique que le projet de la francilienne dans le Val d'Oise et les Yvelines :

- est indispensable à un développement harmonieux de son territoire,

- que sa réalisation est urgente,

- qu'il doit être conçu et validé dans le plus grand respect des populations et de l'environnement,

- qu'il doit soulager les dessertes locales, prendre en charge les trafics les plus importants et passer au plus près des principales zones économiques,

- que de ce fait il doit être réalisé dans le fuseau « Sud-est »,

- que sa réalisation doit être économiquement maîtrisée tout en prenant en compte les protections et les compensations indispensables »

L'opposition a voté contre et M. Robert Broussard, adjoint au maire, s'est abstenu en précisant que ce vote était prématuré. D'autres conseillers étaient un peu gênés mais ils n'ont pas osé faire preuve de courage. Dire que la commune d'Andrésy est favorable au tracé par Achères, alors que les habitants n'ont même pas encore eu la possibilité de s'exprimer traduit le profond mépris des conseillers municipaux qui ont voté cette motion à l'égard des Andrésiens.

M. Ribault a justifié ce vote estimant que les élus devaient montrer la voie ! Serions-nous en Corée du Nord ou à Cuba ? Attention aux despotes soit disant éclairés ! Curieusement, il propose de délocaliser l'A 104 près de communes où le quota de logements sociaux est largement dépassé (près de 50 % à Achères) alors qu'à Andrésy on paie les amendes... Mais comme l'a très pertinemment fait remarquer un Andrésien présent au conseil municipal, en faisant voter il y a déjà une première résolution pour le passage par Achères (en zone inondable ?), M. Ribault a refocalisé l'attention sur le tracé le plus ancien et le mieux étudié et que beaucoup préconisent : Maurecourt/Andrésy/Chanteloup (rouge).

Conflit d'intérêt à la Mairie ?

Alors qu'il pratique déjà la polygamie en matière de mandats publics, M. Ribault a confirmé qu'il était encore employé par le groupe PSA (Peugeot) mais que la position de ce groupe automobile n'avait pas d'incidence sur sa propre position. On aimerait croire en sa « bonne foi ». Il y a tout de même quelques indices inquiétants :

. M. Ribault est vice-président chargé des transports pour le nouveau « machin » de l'intercommunalité et vice-président de la commission « Equipement » (dont voirie) du conseil général des Yvelines.

. M. Ribault s'est félicité de la décision prise fin 2003 par le conseil général des Yvelines de lancer les études pour le pont d'Achères/Carrières au niveau du déversoir d'Andrézy que le directeur du site PSA avait réclamé deux ans plus tôt par voie de presse. Voici ce que M. Ribault avait déclaré le 18 décembre 2003 au conseil municipal d'Andrézy :

« Je reste persuadé que les associations et les Andréziens qui se réclament défenseur de notre environnement (!!!) et des intérêts d'Andrézy, en particulier, seront particulièrement satisfaits de cette décision du Conseil Général des Yvelines... Pour créer un nouveau franchissement de la Seine... il faudra quelques années. Travaillons à faire en sorte que ces quelques années soient les plus courtes possibles. »

Dans la résolution votée le 2 mars 2006 par la municipalité il est bien précisé que l'A 104 doit passer « au plus près des principales zones économiques ». Curieusement le tracé via Achères choisi par M. Ribault dessert directement l'usine PSA, ce qui n'est pas le cas des autres.

M. Ribault ayant promis en campagne électorale la « transparence », il doit nous indiquer l'évolution de sa carrière professionnelle et de ses émoluments au sein de PSA depuis qu'il est élu. Dans d'autres démocraties moins bananières que la nôtre, la démission des mandats électifs s'imposerait !

Conflit d'intérêt chez PSA ?

Il est tout de même étonnant de voir un site automobile réclamer avec insistance une telle autoroute dommageable pour les riverains et le paysage alors qu'il a déjà le privilège d'être situé sur deux modes de transports alternatifs : la voie SNCF et la Seine. La pression sur les prix et la logique du juste à temps qui fait peser les stocks chez les fournisseurs en forte délocalisation (A 104 future autoroute « polonaise » des sous-traitants des Pays de l'Est ?), entretiennent cette logique du transport par camion alors que d'autres constructeurs se convertissent à des modes alternatifs.

Mais il y a aussi les intérêts de la société GEFCO dont la noria de camions perturbe la nuit certains Achérois. Cette société est une filiale du groupe PSA créée en 1949 par les automobiles Peugeot. D'après le site Internet, de 1999 à 2005 le chiffre d'affaires est passé de 1,752 à 3 milliards d'€ pour une marge opérationnelle de 144 millions, en retrait car « les gains de productivité n'ont que partiellement compensé la forte hausse des coûts du transport, due notamment à un nouveau choc pétrolier ». La logique des actionnaires n'est donc pas la même que celle des riverains de l'A 104.

Nous invitons les Andréziens qui travaillent pour ce groupe à convertir ses dirigeants à un peu d'humanisme car certains pourraient être tentés de donner au consommateur l'idée de délaissier les produits dont les modes de gestion et de production portent préjudice aux populations avoisinantes. En outre, si on se résigne à lier l'avenir de l'automobile au seul prix, la concurrence asiatique conduira à une friche industrielle à Poissy. Au regard de l'expérience d'autres secteurs industriels, la qualité est sans doute l'alternative pour préserver l'activité.

L'heure du choix : ne nous trompons pas !

Nous souhaitons un projet de vie, pas un projet de court terme destructeur de notre environnement qui, si PSA délocalise du jour au lendemain, laissera une immense friche industrielle et ses nuisances comme les Houillères du Nord ou la sidérurgie dans d'autres régions. N'oublions pas que la construction de la Noé à Chanteloup correspondait à une demande de main d'œuvre bon marché de la part de l'industrie automobile ! Cessons de fragiliser encore plus les habitants dans un environnement peu gratifiant ! Des deux qui est le plus délinquant : celui qui accepte de laisser vivre les gens le long d'une voie où passeront 100 à 150 000 véhicules/jour où des habitants qui brûlent des voitures faute d'horizon ?

La boucle de Chanteloup, contrairement à un discours de propagande en faveur du tout automobile, n'est pas enclavée. Une ligne SNCF reliée au RER existe déjà mais il faut avoir la volonté politique d'en améliorer la régularité, la fréquence et le confort. Le lien Poissy/Cergy pourrait être assuré par un tramway. Le trafic de proximité de la RN 184 (Conflans/Saint-Germain/Versailles) peut être soulagé si l'on accepte de réaménager cette voie (un projet très intéressant a été proposé par M. Jouatte lors du débat animé par la CPDP) ou de créer une véritable ligne de transport en commun (rétablissement total du trafic voyageur sur la grande ceinture avec extension jusqu'à Cergy). La Seine et plusieurs lignes SNCF existent pour le trafic des marchandises.

POUR ALLER PLUS LOIN

La façon curieuse et pour le moins autoritaire dont le débat a été engagé sur Andrézy par l'adoption d'une délibération du conseil municipal -ce avant que ne s'ouvre officiellement le débat public- a mis en évidence les contradictions d'une équipe municipale qui prétend de façon incantatoire « concerter » pour, en réalité, pratiquer la politique du fait accompli. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer cette tribune d'opinion et de procéder à la création de l'association « Sauvons Montesquieu ! », nom d'un philosophe du XVIIIe siècle attaché à la séparation des pouvoirs, car il est plus que temps de rappeler à notre actuelle « classe » politique et à ses institutions chancelantes, les principes fondamentaux qui ont été définis par les pères fondateurs de notre démocratie (confluent78@aol.com)